

COPY.

# Lloyd's Register of Shipping,

71, Fenchurch Street, E.C. 3.

Le 4 Mars, 1921.

Monsieur,

s. Me référant à vos lettres du 13 Octobre et du 27 Novembre de l'année dernière, relatives à la classification de votre vapeur "CAP CANTIN" au Livre-Registre de cette Société, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Comité vient de nouveau de considérer le cas de ce navire. Eu égard au fait que la Visite Spéciale No. 2, qui est maintenant tant en retard, n'a pas encore été faite, le Comité regrette qu'il ne puisse maintenir plus longtemps la cote au navire; il a donc donné des instructions pour qu'elle soit rayée au Livre-Registre avec une ligne rouge, indiquant que le navire n'a pu la conserver <sup>n</sup> par suite de dérogation aux Règlements.

Je crois cependant devoir ajouter que si la visite et les réparations nécessaires seront effectuées, et qu'un rapport favorable à ce sujet sera reçu des Inspecteurs de la Société, le cas recevra la considération favorable du Comité, en vue de la réintégration du navire dans sa cote.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Monsieur le Directeur,  
Union d'Entreprises Marocaines,  
CASABLANCA  
Morocco.



© 2020

Lloyd's Register  
Foundation

Adjoind au Secrétaire.

200-97550-078500